



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

EVELETTE
14 PLACE DE LA REPUBLIQUE
33410 CADILLAC

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 002 165 325

► **Lieu de consommation :**

EVELETTE
2 RUE PORTE DE LA MER
33410 CADILLAC

Electricité :

Installation : 0001770086
Point de livraison : 16198408101223

► **Autres informations :**

Siret :
81437715600017

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*



pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Electricité : 0972675033*

*Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**

vers le 11 novembre 2023

► **Prochain relevé :**

vers le 11 décembre 2022

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC en votre faveur

-303,21 €

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ électricité	217,95 €
■ acheminement	138,50 €
total hors toutes taxes	356,45 €
Taxes et contributions	32,61 €
total HTVA	389,06 €
TVA à 5,50 % calculée sur 204,66 €	11,26 €
TVA à 20,00 % calculée sur 184,40 €	36,88 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	48,14 €
total TTC	437,20 €
Déduction des prélèvements effectués	-740,41 €
dont TVA collectée à 5,5 %	-10,12 €
TVA collectée à 20,0 %	-90,64 €
montant en votre faveur	-303,21 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

ENGIEMYPower-Passez à l'énergie solaire et profitez d'une remise* allant de 1500 à 3000€ sur le devis



Bénéficiez de cette remise en fonction votre installation, mais également d'une prime pouvant aller jusqu'à 6480€ versée par l'Etat selon la puissance installée (prime répartie sur 5 ans), et revendez votre surplus d'électricité non consommée.

Installer des panneaux solaires sur votre local, c'est une économie visible sur votre facture d'électricité (jusqu'à 3000€ par an).

Accédez aux conditions de l'offre et au formulaire de demande de devis avant le 31/12/2022 : pro.engie.fr/bf_devismypower

*Offre promotionnelle valable du 01/11/2022 au 31/12/2022 inclus, réservée aux Professionnels souscrivant une solution photovoltaïque ENGIE My Power. Remise immédiate sur votre devis ENGIE My Power d'un montant de 1500 € pour une installation solaire entre 6 et 12 kWc ; 2000 € pour une installation solaire entre 12 et 24 kWc ou 3000 € pour une installation solaire entre 24 et 36 kWc. Signature du bon de commande au plus tard le 28/02/2023. Offre non cumulable avec toute réduction ou opération promotionnelle d'ENGIE My Power. ENGIE My Power SAS, au capital de 9 846 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 849 069 554, dont le siège social est situé 1, place Samuel de Champlain 92400 Courbevoie.

➔ **Pour mieux comprendre votre facture**

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

➔ **Découvrez le site www.engie.com**

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

➔ **Pour être facturé au réel**

Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

Votre contrat d'énergie

► Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité Garantie d'Origine renouvelable

- Votre contrat arrive à échéance le 31/12/2023. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) sans différenciation temporelle, Courte utilisation. Puissance souscrite 6 kVA. Segment C5.
- Compteur communicant.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 12/11/21 au 11/11/22	831	5945	7373			101,76	5,5%
Consommation du 12/11/21 au 11/11/22				1428	0,07173	102,43	20,0%
Obligations du 12/11/21 au 31/12/21				9	0,00831	0,07	20,0%
Obligations du 01/01/22 au 11/11/22				1419	0,00965	13,69	20,0%

Acheminement

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 12/11/21 au 11/11/22			84,39	5,5%
Consommation du 12/11/21 au 31/07/22	934	0,03710	34,65	20,0%
Consommation du 01/08/22 au 11/11/22	494	0,03940	19,46	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (84,39 € x 0,2193)			18,51	5,5%
Taxes locales - part communale ⁽³⁾	1428	0,00663	9,47	20,0%
Taxes locales - part départementale ⁽³⁾	9	0,00332	0,03	20,0%
Contrib. service public élec du 12/11/21 au 31/12/21	9	0,02250	0,20	20,0%
Contrib. service public élec du 01/01/22 au 31/01/22	120	0,02583	3,10	20,0%
Contrib. service public élec du 01/02/22 au 11/11/22	1299	0,00100	1,30	20,0%

Services et prestations techniques

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	

Total de votre facture

	Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
	389,06	11,26	36,88	437,20

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

2020	nov.	167,71
2021	nov.	280,28
2022	nov.	-303,21

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture récapitulative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Facture n° 706719011 du 16/11/22

EVELETTE

Réf. de votre compte : 300002165325

Echéancier n° : PP001201644779 du 12 novembre 2021

Le montant sera remboursé sous 15 jours.

montant TTC

-303,21 euros

Comprendre votre facture récapitulative

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 12,00%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 78,93 % Nucléaire
- 12,17 % Energies renouvelables (Eolien : 6,27% - Solaire : 2,46% - Hydraulique : 1,81% - Géothermie : 1,15% - Biomasse : 0,49%)
- 8,90 % Energie fossile (Gaz : 8,17% - Pétrole : 0,40% - Charbon : 0,33%)

* injectée sur le réseau français en 2020, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).